Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 7 octobre 2022 **Date d'affichage : 6 octobre 2022**

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_19_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TREIZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, É. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	**N. MONZON**	**procuration à**	**P. DOUWES**
	J. BUISINE CORLOBÉ		**É. GRILLON**
	C. MOYNIEZ		**M. FERNANDEZ**
	C. TIPHINEAUD		**G. BORRELLY**
	J. QUEIJO		**V. MOREAU**
	M. LEGOFF		**P. ROUYER**
	S. SABLITCH		**T. BAYRAK**
	V. BAYOUT		**C. CONTAMIN**

Absents excusés : C. QUÉRO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Évaléna BIANAY-BALCOT est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15,

VU la délibération n° 002 du 29 mars 2014 déterminant le nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n° 003 du 27 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU le courrier d'acceptation de la démission de Mme Laurence ANQUETIN, en qualité d'Adjointe au Maire et du Conseil municipal, de Mme la Préfète du Val-de-Marne en date du 23 septembre 2022,

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_00

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20221013_001

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 11 octobre 2022,

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège au sein du conseil municipal suite à la démission de Madame Laurence ANQUETIN, deuxième Adjointe au Maire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de supprimer le poste du deuxième Adjointe au Maire vacant ;
- de ramener à six le nombre d'adjoints et de modifier le tableau du Conseil municipal en conséquence ;
- d'installer une nouvelle conseillère municipale, Madame Sandrine QUINTYN.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de supprimer le poste d'Adjoint au Maire laissé vacant à la suite de la démission de Madame Laurence ANQUETIN, deuxième Adjointe au Maire.

FIXE à six le nombre d'Adjoints au Maire et suivant le nouveau tableau, prennent rang dans l'ordre du tableau en remontant d'un rang, les adjoints en place, comme suit :

Tableau des adjoints au 13 octobre 2022	
1	Jean-Bernard PAUL
2	Patrick ROUYER
3	Christelle QUÉRO
4	Laurent FORICHON
5	Catherine BEUDIN
6	Pieter DOUWES

DÉCIDE de procéder à l'installation d'une nouvelle Conseillère municipale, Madame Sandrine QUINTYN, afin de maintenir à 26 le nombre d'élus de la liste « Ablon Renouveau 2020 ».

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 17 octobre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 13 octobre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

MAIRIE D'ABLON-SUR-SEINE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20221013-20221013_00